

er juillet dernier
 ax que je men-
 doute, le revenu
 esseur comptait
 nient dûs par le
 t été versés sans
 385.95 annuelle-
 Province dans le
 Gouvernement
 en fidéi-commis
 les mains de la
 erniers fonds est
 r année, formant
 aient payés semi-

c'est-à-dire pour
 er, a été retenu
 e Gouvernement
 être faits avant
 é soumises à des

e cette Province,
 ions ont été bien
 r, nous a payé la
 put la compter
 e que les recettes
 t Fédéral a aussi
 s en fidéi-commis
 l ne prétend pas
 qui se poursuit
 la Puissance, qui

et j'espère que la
 ince sans retard,
 l'audition par le
 ement de la Cour
 nent Fédéral ait
 s intérêts, et nous

Le revenu, sous ce titre, fut conséquemment moindre que les déboursés de \$46,000.83, représentant les intérêts pour une année sur les fonds en fidéi-commis et un versement semi-annuel sur le fonds des écoles communes, sur lequel on a toutefois reçu depuis \$25,385.11.

L'autre item sur lequel les recettes ne se sont pas élevées au montant anticipé, a été celui de l'intérêt sur les \$7,000,000.00 que la compagnie du chemin de fer canadien du Pacifique doit encore sur le prix de vente du chemin de fer Québec, Montreal, Ottawa et Occidental.

Le montant de la diminution de ce chef est de \$36,942.02, laquelle s'explique par la réduction du taux d'intérêt en vertu d'un contrat intervenu entre la compagnie et le Gouvernement, le 7 février 1895.

A ce sujet, je désire dire seulement que cet arrangement me paraît avoir été avantageux; en vertu du contrat qui existait précédemment, la compagnie avait le droit de payer sa dette en aucun temps. Je ne crois pas qu'il eût été difficile pour elle d'obtenir l'argent nécessaire pour nous payer sur des débentures à un taux d'intérêt moindre de 1 pour cent que celui qu'elle nous payait; tandis que de notre côté, nous aurions difficilement pu placer ces \$7,000,000 à 4 pour cent. D'après le dernier arrangement, la compagnie doit nous payer 4½ pour cent, jusqu'au 1er mars 1904, sur une somme de \$7,000,000.00. A cette date elle aura le droit de nous payer \$3,500,000.00 sur le capital, mais elle devra continuer à nous servir les intérêts sur la balance de \$3,500,000.00 au même taux jusqu'au 1er mars 1906. Sur l'item des intérêts sur prêts et dépôt, le montant reçu a été de \$6,562.21 au-dessous des prévisions; ceci est dû à une diminution du taux des intérêts et aux variations du montant en espèces, au crédit de la Province dans les banques. Il est toujours difficile de prévoir avec précision les recettes de ce chef.

Un autre item sur lequel les prévisions de l'ex-trésorier n'ont pas été réalisées est celui des licences sur les manufactures et le commerce, lesquelles ont rapporté \$45,271.48 au-dessous du montant anticipé; cependant une grande partie de cette somme constitue un actif disponible, vu qu'on est à faire les rentrées. J'espère que tout ce qui est dû sera bientôt payé.

L'impôt sur les mutations d'immeubles a aussi rapporté \$15,745.50 de moins que le montant anticipé. Ceci doit être, sans doute, attribué en partie à l'état peu favorable du marché pour les immeubles et aussi au fait que l'on croyait généralement que le Gouvernement abolirait cette taxe le plus tôt possible, croyance qui a, du reste, été justifiée par l'action du Gouvernement et de la Législature durant la présente session.